



A retenir

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

Le 3^{ème} traitement contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée rendu obligatoire par arrêté préfectoral est à réaliser du 20 au 31 juillet 2019.

OÏDIUM

Période de sensibilité décroît à partir du stade de la fermeture de la grappe.

TORDEUSES DE LA GRAPPE : EUDEMIS

Début de vol de 3^{ème} génération en zones précoces dans l'Hérault et les Pyrénées-Orientales. Début du dépôt de pontes dans les Pyrénées-Orientales.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles ».

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

2. Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.

3. Il est formellement interdit de mélanger pyréthrianoïdes et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrianoïde en premier.

4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

5. Lors de la pollinisation (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.

Pour en savoir plus : la note nationale BSV « [Les abeilles, des alliées pour nos cultures: protégeons-les !](#) » ou consultez le site www.itsap.asso.fr



Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution
Comité de validation :
Chambres d'agriculture de
l'Aude, du Gard, de
l'Hérault/ADVAH, des
Pyrénées-Orientales,
Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
IFV, FREDON Occitanie,
DRAAF Occitanie



ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

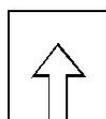
Action pilotée par le Ministère
chargé de l'agriculture et le
ministère chargé de l'écologie,
avec l'appui financier de
l'Agence Française pour la
Biodiversité, par les crédits
issus de la redevance pour
pollutions diffuses attribués au
financement du plan Ecophyto.

PLUVIOMETRIE

		15-juil.	16-juil.	17-juil.	18-juil.	19-juil.	20-juil.	21-juil.
AUDE	ALAIGNE	0	0	0	0	0	0,8	0
	LEZIGNAN	0	0	0	0	0	0,9	0
	NARBONNE	0	0	0	0	0	1	0
	CAZILHAC	0	0	0	0	0	3	0
	LIMOUX	0	0	0	0	0	0	0
GARD	BARJAC	0	0	0	0	0	0,2	0
	CARDET	0	0	0	0	0	0,2	0
	CHUSCLAN	0	0	0	0	0	0	0
	SAINT-GILLES	0	0	0	0	0	2,2	0
	VILLEVIEILLE	0	0	0	0	0	2	0
	AIGUES-MORTES	0	0	0	0	0	0	0
HERAULT	VALFLAUNES	0	0	0	0	0	1,7	0
	OLONZAC	0	0	0	0	0,9	0,6	0
	SAINT-JEAN-DE-FOS	0	0	0	0	0	0,7	0
	MARSEILLAN	0	0	0	0	0	0	0
	POUZOLLES	0	0	0	0	0	0,2	0
	PUISSERGUIER	0	0	0	0	0	1,2	0
PO	ESTAGEL	0	0	0	0	0,5	1	0,6
	PIA	0	0	0	0	0,2	0,6	0
	LAROQUE-DES-ALBERES	0	0	0	0	0	2,5	0
	LLUPIA	0	0	0	0	1,2	2,3	0
	RODES	0	0	0	0	2,5	0,1	0

Carte : répartition des pluies hebdomadaires selon échelle du min au max (0 à 24,7 mm) - Source IFV :

PLUIE - hebdomadaire :
des 7 derniers jours 21/07/19



4190721: mini=0.0mm - maxi=24.7mm

Légende
Pluie
Légende
Elevée : 40
Faible : 0

STADES PHENOLOGIQUES

× Vignoble régional

Dans les parcelles observées, les stades phénologiques varient de :

- « **baies à taille de pois** » (stade 31 ou K ou BBCH 75) dans les secteurs tardifs et/ou parcelles tardives
- à « **mi véraison** » (stade 36 ou M ou BBCH 85) dans les parcelles précoces en zone précoce.

Le stade majoritairement observé est « **fermeture de la grappe** » (stade 33 ou L ou BBCH 77).



« Fermeture de la grappe » (stade 33 ou L ou BBCH 77)

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE *(Scaphoideus titanus)*

• Situation aux vignobles

× Aude et Pyrénées-Orientales

De nombreuses cicadelles sont encore observées dans les parcelles. Ces cicadelles, vectrices de la flavescence dorée, sont aux stades larvaires L4 et L5. Des adultes sont aussi observés.

× Hérault

Des adultes (forme ailée) de cicadelles vectrices de la flavescence dorée sont observés.

× Vignoble régional

Les symptômes de la maladie sont visibles au vignoble.

Les caractéristiques de l'expression de la maladie sont :

- la **décoloration** du feuillage (rougissement pour les cépages rouges, jaunissement pour les cépages blancs) plus ou moins bien délimitée par les nervures. Les feuilles deviennent « cassantes » et s'enroulent en fonction des cépages,
- le **dessèchement** des rafles avec des inflorescences avortées ou des baies partiellement ou totalement flétries qui peuvent aller jusqu'à la chute complète des grappes,
- l'**aoûtement absent ou partiel**, aspect caoutchouteux des sarments, qui donne un port « retombant » à la souche atteinte.

Ces dégâts sont observés jusqu'à la chute des feuilles.

Le 3^{ème} traitement contre le vecteur de la flavescence dorée, rendu obligatoire par arrêté préfectoral, est à réaliser du 20 au 31 juillet 2019.

Cas particulier – vignoble du Gard :

Sur les communes à 2 et à 3 traitements obligatoires, le traitement doit être réalisé entre le 20 et le 31 juillet 2019.

La liste des communes concernées est donnée dans l'arrêté préfectoral consultable en mairie et consultable sur le site de la DRAAF Occitania : [lien vers les listes complètes](#)

Un avis de traitement correspondant est affiché en mairie, caves coopératives, distributeurs...

Pour plus d'informations, consulter le site de la DRAAF Occitanie :
<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Les-Jaunisses-de-la-vigne.979>

Les voies de contamination (Guide des Vignobles Rhône Méditerranée 2018/2019, p.47)

Deux voies de contamination sont possibles :

- **par l'insecte vecteur de parcelle en parcelle** : Dans tous les cas, les larves de cicadelles de la flavescence dorée naissent saines et s'infectent en piquant les ceps contaminés. La capacité d'inoculation s'acquiert après une période d'incubation d'un mois ; la salive est alors infectieuse et l'insecte garde la capacité de transmission du phytoplasme jusqu'à sa mort.

Pour la flavescence dorée, la transmission s'effectue uniquement de vigne à vigne.

Pour le bois noir, elle est inoculée d'une adventice (en particulier liseron ou ortie) ou plante cultivée à une autre, ou à la vigne.

- **par le matériel de multiplication** : La transmission de la flavescence dorée ou du bois noir aux jeunes plants est possible par les greffons et les porte-greffes, peut-être évité par le traitement à l'eau chaude.

Evaluation du risque : Le phytoplasme de la flavescence dorée est un organisme réglementé inscrit sur la liste des dangers sanitaire de niveau 1.

Les dangers sanitaires de première catégorie sont ceux qui étant de nature, par leur nouveauté, leur apparition ou persistance, à porter une atteinte grave à la santé publique ou à la santé des végétaux et des animaux à l'état sauvage ou domestique ou à mettre gravement en cause, par voie directe ou par les perturbations des échanges commerciaux qu'ils provoquent, les capacités de production d'une filière animale ou végétale, requièrent, dans un but d'intérêt général, des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte rendues obligatoires par l'autorité administrative. ».

Dès à présent, il est primordial de repérer et de marquer les souches atteintes pour les arracher le plus tôt possible.



A gauche : larve de *S. titanus* – Au centre et à droite : Symptômes de flavescence dorée

OÏDIUM (*Erysiphe necator*)

• Situation aux vignobles

× Vignoble régional

Progression sur grappes ralentie.

× Aude

Très peu de symptômes sur feuilles en dehors de cépages sensibles forme « drapeaux ».

Sur grappes, des symptômes sont toujours visibles mais leur progression semble ralentie.

× Hérault

Dans toutes les unités agroclimatiques, le stade dominant observé sur le cépage Carignan est « fermeture de la grappe » (stade 33 ou L BBCH 77).

Quelques nouveaux symptômes sur grappes, sont encore observés, essentiellement dans les parcelles déjà atteintes.

Dans ces parcelles, souvent parcelles à drapeaux (Carignan) et situations sensibles (Chardonnay...), les fréquences sur grappes peuvent être élevées mais avec des intensités d'attaque souvent faibles.

La situation se stabilise. La progression de la maladie est très faible et se limite généralement aux parcelles atteintes.

× Gard

On observe une légère évolution de la maladie cette semaine sur des parcelles présentant déjà des symptômes. Aucun nouveau symptôme n'est observé sur des parcelles jusqu'à présent indemnes.

À ce jour, la grande majorité des parcelles est saine.

× Pyrénées-Orientales

L'oïdium continue sa progression sur feuilles avec des fréquences et des intensités qui peuvent être importantes. Cependant les conditions climatiques chaudes limitent un peu l'évolution du champignon.

Sur grappes, des symptômes sont visibles mais leur progression semble ralentie.

Mesures prophylactiques : Dans les situations où la maladie est mal maîtrisée, favoriser l'insolation et l'aération des grappes. L'oïdium est sensible aux rayons ultra-violet. Cette intervention est à raisonner en fonction des conditions météorologiques annoncées.

Evaluation du risque : A partir du stade fermeture de la grappe, la sensibilité des grappes décroît pour devenir nulle à la véraison complète.

Surveillez l'apparition et/ou l'évolution des symptômes sur grappes.

MILDIU (*Plasmopara viticola*)

• Situation aux vignobles

× Vignoble régional

Peu d'évolution de symptômes cette semaine.

× Aude

Aucun symptôme de mildiou sur grappes, forme mosaïque ou rot brun observé au vignoble pour l'instant.

× Gard

De rares repiquages ainsi que du mildiou mosaïque sont observés sur des parcelles présentant déjà des symptômes sur feuilles et sur de très rares parcelles jusqu'alors indemnes. Aucun symptôme de rot brun (mildiou sur grappes) n'est observé.

La pression est très faible à l'échelle du département.

× Hérault

Peu à pas d'évolution de la maladie est notée.

Quelques nouveaux symptômes sur feuilles sont observés notamment dans la Vallée de l'Orb-Lodévois. Aucun nouveau symptôme sur grappes n'est découvert.

Du mildiou mosaïque est visible très localement.

× Pyrénées-Orientales

Les conditions chaudes et humides de ces derniers jours favorisent la sporulation des taches présentes sur les parcelles.

Des symptômes de mildiou mosaïque sont aussi observés dans le vignoble.

Sur grappes, peu de symptômes de rot brun sont observés.

Éléments de biologie

Faciès « rot brun » : les baies brunissent avec présence de dépression en « coup de pouce ». Les symptômes apparaissent à partir du pédoncule, lieu de départ des nécroses.

Source Guide des Vignobles Rhône Méditerranée 2018 / 2019 p. 66.

Si de nouveaux orages se mettent en place, d'autres dégâts peuvent apparaître sur baies avec le retour de conditions d'humidités persistantes.

• **Données de la modélisation**

✓ **Potentiel Système** (modélisation arrêtée au 22 juillet) :

J = 22 juillet	Situation J-7 à J	Simulation J à J+7
Risque mildiou	Le risque mildiou modélisé varie de faible à très fort selon les secteurs. Il est très fort à fort sur la moitié ouest de la région et plus mitigé sur l'est (faible à très fort localement)	Le risque est à la baisse à 7 j.
Contaminations	<p>De nouvelles contaminations épidémiques ont été détectées :</p> <p>Sur les pluies du 19 juillet sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aude : Cabardès (+1.2) <p>Sur les pluies du 20 juillet sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aude : Cabardès (+3.8), Limouxin (+0.6), Littoral (+1.8), - Gard : Costières (+0.9), Garrigues Sommiérois (+0.6), Sables (+0.5) - Pyénées-Orientales : Cru Banyuls (+3.3), Plaine Nord Tech (+0.8), Plaine Sud Tech (+1.7), Fenouillèdes (+10) <p>Sur les pluies du 21 juillet sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pyénées-Orientales : Hte Vallée de l'Agly (+10) 	<p>De nouvelles contaminations sont annoncées :</p> <p>Sur les pluies du 22 juillet sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pyénées-Orientales : Cru Banyuls (+3.4) <p>Sur les pluies du 24 juillet sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pyénées-Orientales : Cru Banyuls (+3.3) <p>Sur les autres secteurs, les conditions météorologiques prévues n'entraînent pas de nouvelle contamination sur la semaine à venir.</p>

*(+...) = hausse de la FTA (%) : Fréquence Théorique d'Attaque, tout organe confondu

✓ **Milstop** (arrêtée au 21 juillet)

		Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries du 17 au 23 juin, si présence de foyers primaires, à partir du	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries du 24 au 30 juin, si présence de foyers primaires, à partir du	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries du 15 au 21 juillet, si présence de foyers primaires, à partir du	Indice de risque allant de -5 à +5	
Aude	Alaigne	03-juil	07-juil	02-août	+ 0,8	=
	Carcassonne	03-juil	07-juil	02-août	+ 1,7	=
	Leucate	22-juin	07-juil	02-août	+ 5	=
	Lézignan	03-juil	-	02-août	+ 0,4	=
	Narbonne	03-juil	07-juil	02-août	- 0,5	=
Gard	Bagnols sur Cèze	30-juin	07-juil	-	+ 0,6	=
	Bourdic	03-juil	-	-	+ 0,3	=
	Cardet	30-juin	07-juil	02-août	+ 0,5	=
	Générac	03-juil	-	03-août	- 0,1	=
	Sommières	03-juil	-	02-août	+ 0,1	=
	Tavel	03-juil	-	03-août	- 1,1	=
	Vauvert	03-juil	-	02-août	0	=
Hérault	Olonzac	03-juil	07-juil	02-août	+ 0,3	=
	Laurens	02-juil	-	02-août	+ 0,8	=
	Prades sur Vernazobres	-	-	-	-	=
	Béziers	02-juil	07-juil	-	+ 0,8	=
	Villemagne	03-juil	-	29-juil	+ 1,1	=
	Marseillan	30-juin	07-juil	03-août	0	=
	Pouzolles	02-juil	-	-	+ 0,3	=
	Plaissan	30-juin	-	-	- 0,2	=
	Saint Jean de Fos	02-juil	-	02-août	+ 0,2	=
	St Christol	29-juin	-	02-août	- 0,2	=
	Frontignan	03-juil	-	02-août	+ 1,4	=
Valflaunès	02-juil	11-juil	02-août	- 0,7	=	
Pyrénées-Orientales	Laroque des Albères	03-juil	07-juil	02-août	+ 2,5	=
	Perpignan	30-juin	07-juil	02-août	+ 3,1	=
	Saint Paul de Fenouillet	03-juil	07-juil	02-août	+ 0,3	=

Evaluation du risque : La période de forte sensibilité de la vigne décroît à partir de la fermeture de la grappe. La fin de sensibilité des baies au rot brun est atteinte quand la baie est vérée.

Surveillez les symptômes et consultez la météo.

TORDEUSES DE LA GRAPPE

• **Eudémis** (*Lobesia botrana*)

✕ **Aude**

Le vol de 3^{ème} génération n'a pas encore débuté. Les foyers de perforations de 2^{ème} génération sont visibles dans de nombreux secteurs, avec des intensités variables.

✕ **Gard**

Le vol de 3^{ème} génération n'a pas encore débuté.

Des perforations de 2^{ème} génération d'eudémis continuent à être observées sur les secteurs sensibles. Les larves observées sont aux stades L3 à L5.

✕ Hérault

Le vol de la 3^{ème} génération démarre en zones précoces.

On note encore des larves (L4 à L5) en zones moyennes et tardives.

✕ Pyrénées-Orientales

Le vol de 3^{ème} génération débute dans les secteurs précoces.

Les dépôts de pontes de 3^{ème} génération sont observés dans la zone Plaine Nord Tech.

Les foyers de perforations de 2^{ème} génération sont visibles dans de nombreux secteurs.

• • Données de la modélisation

✓ **LOB** (modélisation arrêtée au 21 juillet)

		Début du vol de 3 ^{ème} génération (5 % des imagos) à partir du	Début des pontes de 3 ^{ème} génération (5 % des pontes) à partir du	Début des éclosions de 3 ^{ème} génération (5 % des larves L1) à partir du
Aude	Alaigne			
	Carcassonne	31-juil		
	Leucate	24-juil	28-juil	03-août
	Lezignan	22-juil	26-juil	01-août
	Narbonne	27-juil	31-juil	
Gard	Bagnols sur Cèze	19-juil	24-juil	31-juil
	Bourdic	21-juil	25-juil	01-août
	Cardet	22-juil	26-juil	01-août
	Générac	21-juil	26-juil	01-août
	Sommières	19-juil	24-juil	30-juil
	Tavel	24-juil	29-juil	
	Vauvert	15-juil	19-juil	25-juil
Hérault	Olonzac	22-juil	26-juil	02-août
	Laurens	24-juil	28-juil	
	Prades sur Vernazobres	20-juil	25-juil	31-juil
	Béziers	24-juil	28-juil	03-août
	Villemagne	29-juil	02-août	
	Marseillan	20-juil	24-juil	31-juil
	Pouzolles	19-juil	24-juil	30-juil
	Plaissan	20-juil	24-juil	30-juil
	Saint Jean de Fos	17-juil	21-juil	26-juil
	St Christol	20-juil	25-juil	31-juil
	Frontignan	20-juil	24-juil	30-juil
Valflaunès	21-juil	26-juil	01-août	
Pyrénées Orientales	Laroque des Albères	14-juil	18-juil	24-juil
	Perpignan	16-juil	20-juil	26-juil
	Saint Paul de Fenouillet	28-juil	02-août	

Evaluation du risque : réaliser le suivi du vol et du dépôt des pontes.

Seuil indicatif de risque : 5 à 10 pontes pour 100 grappes.

• Eulia (*Argyrotaenia pulchellana*)

✕ **Hérault** : Des papillons sont notés dans les pièges.

Evaluation du risque : surveiller le vol.

• Pyrale du Daphné (*Cryptoblabes gnidiella*)

✕ **Aude** : Pas de piégeage sur le département cette semaine.

✕ **Gard** : Les effectifs des captures sont en baisse cette semaine en secteurs sensibles.

✕ **Hérault** : Des papillons sont notés dans plusieurs pièges, principalement en zone littorale.

- × **Pyrénées-Orientales** : Des papillons sont comptabilisés dans les pièges du réseau de suivi, leur nombre reste faible.



Photo de gauche : larve de *Cryptoblabes gnidiella* – photo droite : papillon

Evaluation du risque : la surveillance du vol doit se poursuivre.

CICADELLE VERTE

× Vignoble régional

Quelques larves sont visibles, sans jamais dépasser le seuil indicatif de risque dans les parcelles observées.

Des symptômes sont localement visibles.

Evaluation du risque : le risque est très faible à ce jour. Surveillez l'évolution des populations larvaires.

Seuil indicatif de risque : 200 larves pour 100 feuilles

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

• Situation aux vignobles

- × **Vignoble régional** : Peu d'évolution de symptômes cette semaine.
- × **Gard** : De très rares nouveaux symptômes sur feuilles sont observés sur Grenache en Uzège. Le nombre de parcelles atteintes reste anecdotique.
- × **Hérault** : Quelques nouveaux symptômes sur feuilles sont observés dans une parcelle dans la Vallée de l'Orb-Lodévois.

Evaluation du risque : surveillez les symptômes sur grappes.



Taches de black rot

POURRITURE GRISE (*Botrytis cinerea*)

× Aude

Pas de symptôme, à ce jour.

× Hérault

Le premier symptôme sur grappe est observé, lié à une perforation de tordeuses de la grappe.

× Pyrénées-Orientales

Des symptômes sur grappes sont visibles sur quelques parcelles. Ces symptômes sont observés essentiellement sur des foyers de perforations de 2^{ème} génération d'eudémis.

Evaluation du risque : surveiller l'apparition de symptômes sur grappes et l'évolution des stades phénologiques.



Botrytis cinerea sur feuilles

ASPERGILLUS CARBONARIUS

× Hérault

Le premier symptôme sur grappe est observé, lié à une perforation de tordeuses de la grappe.

× Pyrénées-Orientales

De très faibles symptômes sont visibles. Ils sont observés sur des foyers de perforations de 2^{ème} génération d'eudémis principalement.

Evaluation du risque : Surveillez l'apparition de symptômes sur grappes.

ACARIENS

× Hérault

Dans les parcelles de référence, une prédominance d'acariens utiles (typhlodromes) est notée et aucun dépassement de seuil n'est observé.

Evaluation du risque : Dans les parcelles à risque, surveillez l'évolution des populations d'acariens nuisibles et utiles.

Seuil indicatif de risque : 30 feuilles occupées par au moins une forme mobile d'acarien nuisible en l'absence d'acarien utile.

MALADIES DU BOIS

× Vignoble régional

Des symptômes de Black-Dead-Arm et/ou d'esca sont localement visibles.

Les 2 formes (lente et apoplectique) sont observées.

Evaluation du risque : repérer les souches exprimant des symptômes qui pourront être gérés par la voie prophylactique.

METCALFA PRUINOSA

× Pyrénées-Orientales

Des larves sont visibles au vignoble. Cependant leur nombre est faible.

Evaluation du risque : Le risque est très faible. Leur présence, si elle reste limitée, bien qu'inesthétique, n'est pas directement nuisible pour la vigne.



Larves de *Metcalfa pruinosae*

COCHENILLES

× Pyrénées-Orientales

Des larves sont visibles au vignoble. Cependant leur nombre est faible.



Larves de cochenilles

Evaluation

du risque : il est lié à l'historique de la parcelle.

INCENDIE

× Hérault

Un incendie s'est déclaré le 15 juillet. Il a démarré à Galargues limite St Hilaire de Beauvoir, pour s'étendre sur la commune de Saint Hilaire de Beauvoir puis de Beaulieu.

200 ha ont été touchés dont 100 ha de vigne et prairie.

Les vignes ont joué le rôle de pare-feu. Les parcelles ont brûlé sur 5 à 6 m sur les rangs de bordure, du retardant a été épandu par voie aérienne et au sol sur l'ensemble des parcelles.

Le feu s'est déplacé par les fossés, difficilement maîtrisable du fait du vent.

Crédit photos : Chambres d'agriculture de la zone Languedoc-Roussillon - Groupe Guide des Vignobles Rhône-Méditerranée

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce Bulletin de Santé du Végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de l'ADVAH / Chambre d'agriculture de l'Hérault avec la participation du comité de validation et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, l'ADVAH, Pérès SAS, Ets Touchat, Ets Perret, FREDON Occitanie, La Cave coopérative d'Ouveillan.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions

prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.